

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL RACCOURCI 2010

VERSION POUR
L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 8 AVRIL 2011
AGRILOGIE, GRANGE-VERNEY

1. Membres, comité, personnel
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués 2010
3. Rapport annuel 2010 en bref
4. Bilan au 31.12.2010 et comptes 2010
5. Rapports du président et du directeur à l'assemblée

www.agora-romandie.ch

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

Etat au 31.12.2010

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 12 04
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. François HALDEMANN Ch. Maisonnex-Dessus 21 1217 Meyrin Tél. 022/785 08 06
PROMETERRE	Av. des Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châttonnaye FR Tél. 026/658 17 80
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Case postale 100 2853 Courfaivre Tél. 032/426 53 54	M. Philippe JEANNERAT Bout du Village 2884 Montenol Tél. 032/461 34 70
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Jean-Michel CARNAL Les Ecorcheresses 2748 Souboz BD 032/484 90 56
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 1000 Lausanne 6	M. Christian KEIMER Ch. Bâtiule 12 1241 Puplinge GE Tél. 022/349 50 70

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Av. des Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/617 74 61	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Rte de Forel-Dessous 12 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Gilbert BUTTY Case postale 1 1670 Ursy Tél. 021/909 56 82	M. Willy DEBÉLY R. Jonquilles 1 2053 Cernier Tél. 032/853 42 02
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	M. Christophe PITTET c/o UPF Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Marc-André BORY Ch. de la Louchyre 26 1084 Carrouge Tél. 021/903 12 63
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Cosette GRIN-PINARD 1405 Pomy 024/426 06 63	Mme Mary-Josée DUVOISIN 1423 Fontanezier Tél 024/436 18 25
FENACO	Rte de Chardonne 1 CP 144 1070 Puidoux Tél. 021/946 02 02	M. Lienhard MARSCHALL Wyden 3176 Neuenegg Tél. 031/741 25 19
ASSOCIATION DES MAITRES VITICULTEURS ROMANDS	M. Philippe DURUZ Ch. de la Cure 8 1114 Colombier Tél. 021/803 19 34	M. Boris KELLER 2028 Vaumarcus Tél. 032/835 19 92
ASSOCIATION DES MAITRES CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE	M. Etienne BETRISEY Rte de Villa 25 1966 Ayent Tél. 079/611 60 43	M. Jean-François CRAUSAZ Rte du Village 5 1134 Vuflens-le-Château Tél. 021/801 39 44
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Dominique BORY 1, ch. des Charbouilles 1278 La Rippe Tél. 022/367 13 44	Mme Dominique BORY 1, ch. des Charbouilles 1278 La Rippe Tél. 022/367 13 44
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Camille KROUG 1143 Apples Tél. 021/625 02 44	Luc REMPER Jean WEBER 1325 Vaulion 1276 Gingins 021/843 30 45 022/369 13 28
PROLAIT	M. Eric JORDAN Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Benjamin HENCHOZ Rue du Milieu 4 1417 Essertines-sur-Yverdon Tél. 024/435 11 56
SWISS BEEF ROMANDIE	M. Frédéric BAUDRAZ Rte de Bretonnières 10b 1352 Agiez Tél. 079/290 82 83	M. Eric GUEX Rue de la Laiterie 2 1063 Boulens Tél. 079/347 27 30

COMITE D'AGORA

Etat au 31.12.2010

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
HALDEMANN François	Président, Ch. Maisonnex-Dessus, 1217 Meyrin	2005
JEANNERAT Philippe	1 ^{er} vice-président, Rte Principale 4, 2884 Montenol	2010
FONTANNAZ André	2 ^{eme} vice-président, R. Champmarais 2, 1963 Vétroz	2008
BORY Marc-André	Délégué AMASR, Ch. de la Louchyre 26, 1084 Carrouge	2007
CARNAL Jean-Michel	Président CAJB, 2748 Souboz-les-Ecorcheresses	2002
ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
FALLET Jean-Marc	Président ANAPI et IP-SUISSE, 2065 Savagnier	2008
FELLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Valanvron 28, 2300 Chaux-de-Fonds	2004
GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
LACHAT Jean-Paul	Secrétaire CJA, Case postale 100, 2853 Courfaivre	2003
MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
PIDOUX Jean-Luc	Rte de Forel-Dessous 12, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
THÜRLER Annelise	Représentante ARPP, Le Chanoz, 1699 Porsel	2010
<i><u>Invités :</u></i>		
<i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i>		
<i><u>Chefs de service de l'agriculture</u></i>		
MERMOUD Jean-Claude	Conseiller d'Etat, Caroline 11, 1014 Lausanne	
BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges	
WINKLER Samuel	Délégué à l'agriculture du Jura bernois, 2732 Loveresse	
CORMINBOEUF Pascal	Conseiller d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
KRAYENBUHL Pascal	Chef du Service de l'agriculture, 1700 Fribourg	
VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
LAVANCHY Laurent	Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier	
PROBST Michel	Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
BEURET Bernard	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf- Conthey	
<i><u>Invités :</u></i>		
BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	

SECRETARIAT D'AGORA

M. WILLENER Walter, directeur, ingénieur agronome EPFZ (90%)

M. PERDRIZAT Jean-Pierre, licencié HEC, adjoint de direction (100%), jusqu'au 31.05.2010

M. RUETSCHI David, ingénieur agronome HES (80%), jusqu'au 30.11.2010

Mme PIDOUX Anne-Frédérique, formatrice d'adultes, (60%), dès le 01.11.2010

M. BARDET Loïc, ingénieur agronome EPFZ (50%, puis 90% dès le 01.05.2010)

M. DEMIERRE Jacques, agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse (100%)

Mlle BETTEX Céline, secrétaire (100%), jusqu'au 30.09.2010

Mlle PITTET Joëlle, secrétaire (100%), dès le 15.09.2010

Mme BOURQUENAUD Maryse, secrétaire-comptable (60%)

Mme BRIOD Magali, secrétaire-comptable (50%)

Mme CORBOUD-JATON Catherine, secrétaire (50%)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA
tenue le 16.04.2010 à 11h00 heures, à l'Arboretum d'Aubonne (VD)

Présidence: M. F. HALDEMANN, président

Présents: Membres du comité: Mmes et MM.

M.-A. BORY, J.-M. CARNAL, V. EGGENSCHWILER, F. ERARD, J.-M. FALLET, P.-Y. FELLE, M. FRUTSCHI, F. GLAUSER, A.-M. HÄMMERLI, J.-P. LACHAT, Y. PELLAUX, A. SANDOZ, T. STAMPFLI, L. THOMAS, M. TOMBEZ, L. LAVANCHY (INVITÉ AU COMITÉ) J.-P. VIANI (INVITÉ AU COMITÉ)

Commissions AGORA : MM.

P.-A. GRANDGIRARD, PH. HERMINJARD, R. LEIMGRUBER, G. MISEREZ, A. SCHWAGER

Commission de gestion: M.

CH. GOUMAZ

Secrétariat: Mmes et MM.

L. BARDET, C. BETTEX, M. BOURQUENAUD, M. BRIOD, C. CORBOUD, J. DEMIERRE, J.-P. PERDRIZAT, D. RÜETSCHI, W. WILLENER

Invités: Mmes et MM.

D. AESCHLIMANN, ETAT DE FRIBOURG
M. BAILLY, AGIR
PH. BARDET, INTERPROFESSION DU GRUYERE
J.-M. COLLOMB, AGRIDEA
M. DARBELLAY, AGRI
M.-J. DUVOISIN, LE DECLIC
F. EGGER, USP
R. FURRER, ECONOMIE FORESTIERE SUISSE
CH. GROSJEAN-SOMMER, FPSL
D. KOHLI, OFAG
D. KOLLER, FPSL
M. PERROTTET, VITISWISS
CH. PIDOUX, AGRI
D. RAEMY, FRC
F. SCHALLER, AGIR
U. SCHNEIDER, USP
A.-L. THÜRLER, ARPP

Excusés: 8 invités
5 membres du comité ou invités au comité
22 membres des commissions AGORA
3 délégués
1 membre de la commission de gestion, selon liste jointe à l'original du PV

Procès-verbal: C. CORBOUD

Nombre de délégués:
(d'après la liste de présence signée durant l'assemblée)

2 délégués du canton de Berne
3 délégués du canton de Fribourg
1 délégué du canton de Genève
0 délégué du canton de Vaud
3 délégués du canton de Neuchâtel
2 délégués du canton du Valais
2 délégués du canton du Jura
13 délégués
+ 14 délégués de diverses organisations

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 3 avril 2009
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité
4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2009
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2010 et cotisations
5. Programme d'activités 2010
6. Admission d'un membre
7. Elections
 - complémentaires au comité
 - à la commission de gestion
8. Divers et imprévus

M. LE PRÉSIDENT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent MM. JEAN-PAUL LCHAT et MARC-ANDRE BORY.

M. LE PRÉSIDENT fait part de l'ordre du jour de la séance.

DECISION: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 avril 2009

DECISION: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 avril 2009 est adopté tel que présenté.

2. Rapport du Président

M. LE PRÉSIDENT évoque la constante évolution et l'accélération du monde. Sous fond de crise financière, de nouvelles tensions font leur apparition, les nouvelles puissances veulent occuper une place toujours plus importante sur l'échiquier politique et la Suisse essaie d'exister tant bien que mal dans ce monde en mutation. La baisse des prix observée sur les denrées alimentaires et notamment sur les céréales se fait cruellement sentir. Si les accords de l'ALEA devaient être signés, ce serait catastrophique pour l'agriculture et M. LE PRÉSIDENT insiste sur le fait que la mise sur pied de l'ASSAF devra s'attacher à garantir les intérêts des familles paysannes pour éviter l'accord de libre-échange. Néanmoins, la profession doit aussi adopter une attitude plus responsable et accepter une certaine évolution du contexte économique, impliquant une réflexion sur la manière de produire et de commercialiser les productions, de mesurer l'intérêt général et collectif. M. LE PRÉSIDENT déplore que la Confédération semble souhaiter une désorganisation des marchés, en citant l'exemple frappant du lait. La mise sur pied de l'Interprofession est une étape cruciale même si les effets tant attendus tardent encore à venir. Pour terminer, l'année 2009 aura montré les limites à anticiper et les relatives faiblesses

dans les capacités de la défense professionnelle à réagir face à l'adversité. Il faut se doter de nouveaux moyens pour être entendus, être plus proactifs et mieux occuper le terrain.

3. Rapport d'activité

M. WILLENER présente son 10^{ème} rapport à l'assemblée des délégués d'AGORA, occasion de jeter un coup d'œil sur son premier rapport de 2001. Tandis que plusieurs objectifs de l'époque ont été complètement remplis, M. WILLENER citait en ce qui concerne le lait qu'il fallait avoir le courage d'augmenter les volumes. Aujourd'hui, il faut avoir le courage de les diminuer ; ce qui était vrai hier ne l'est plus forcément aujourd'hui. Il salue le travail de l'USP pour la mise en place d'une véritable Interprofession du lait industriel, mais déplore la composition de son collège de producteurs. En réponse à la catastrophe actuelle du secteur laitier, M. WILLENER entrevoit 3 pistes, à savoir de revoir la composition et le fonctionnement de l'IP-Lait, de revoir la structure des organisations laitières en clarifiant les activités commerciales et les activités de défense professionnelle, ou que les 5 principales organisations de producteurs se remettent autour de la table avec la FPSL pour relancer le pool laitier par le regroupement de l'offre. En complément à son rapport écrit, M. WILLENER relève le développement et les activités de l'ASSAF-Suisse, qui compte aujourd'hui plus de 40 organisations membres et qui prendra ses responsabilités en faisant d'ici l'automne 2010 des propositions concrètes pour faire face aux évolutions et l'incohérence du Conseil fédéral en matière de politique agricole au travers d'un nouveau programme d'économies budgétaires à hauteur de 80 mio de francs par année. AGORA va s'engager pour que ce programme ne se concrétise pas !

3.1 Rapport d'activités sur la formation professionnelle

M. PERDRIZAT met en exergue que cette assemblée revêt une signification particulière pour lui puisque c'est sa dernière en tant que collaborateur d'AGORA, ce qui lui donne l'occasion de dresser un bilan. Il va en effet réorienter sa carrière et la consacrer uniquement à la formation professionnelle. A fin 2002, en réponse à des changements législatifs, les associations professionnelles ont créé l'organisation du monde du travail AgriAliForm. Malgré le fait que la structure engendre parfois de vifs débats suscités par le financement des tâches de la formation professionnelle et la lourdeur des structures de l'organisation faitière, M. PERDRIZAT reste persuadé que l'harmonisation des dispositions de formation entre les sept métiers nécessite cette structure minimale. La phase de réforme arrive à son terme ; d'une manière générale, l'intégration du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions a été réussie. Il relève encore la satisfaction d'avoir pu mettre en place la certification viticole par l'intermédiaire de VITIPLANT, la promotion de l'agriculture et de ses produits du terroir par le Brunch à la ferme, la Commission intercantonale Terroir et les Magiciens de la terre, ainsi que le soutien aux organisations de production intégrée sous l'égide de la PIOCH. M. PERDRIZAT quitte AGORA et le secteur agricole avec le sentiment d'avoir pu contribuer à la promotion de ce secteur et remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu dans son travail.

DECISION: L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité le rapport du président, le rapport du directeur et du directeur-adjoint.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2009

M. WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2009. Les comptes renouent avec les chiffres noirs avec un bénéfice de Fr. 8'166.92 et le bilan fait état de Fr. 872'007.37 à l'actif et au passif.

4.2 Rapport de la commission de gestion

M. CH. GOUMAZ donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

4.3 Budget 2010 et cotisations

M. WILLENER commente le budget figurant sur les feuilles distribuées à l'entrée. Le budget laisse présager un bénéfice de Fr. 10'000.-- pour le prochain exercice.

DECISION : Les comptes 2009, le bilan au 31 décembre 2009, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes, ainsi que le budget 2010 sont approuvés sans opposition et sans remarque particulière.

5. Programme d'activités 2010

M. WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 61 du rapport annuel. Il cite plus particulièrement le réexamen de la convention de collaboration entre AGORA et les Chambres d'agriculture romandes et l'établissement d'une convention entre AGORA et les cantons romands.

6. Admission d'un membre

M. WILLENER fait part de la demande orale d'adhésion de Swiss Beef Romandie qui réunit env. 100 producteurs de viande bovine répartis sur l'ensemble des cantons romands. Le comité n'a pas pu donner son préavis car la demande est intervenue après la dernière séance du comité.

DECISION : Les délégués acceptent l'adhésion de Swiss Beef Romandie à l'unanimité.

7. Elections

- au comité

M. LE PRESIDENT tient à remercier très chaleureusement les membres sortants ci-dessous pour leur précieux travail au sein du comité :

UPF : M. Daniel BLANC

CJA : M. Vincent EGGENSCHWILER

ASS : M. André SANDOZ

ARPP : Mme Monique TOMBEZ

Pour les remplacer, les personnes suivantes sont brièvement présentées et proposées :

UPF : M. Frédéric MENETREY, directeur, Grange-Paccot

CJA : M. Philippe JEANNERAT, président, Montenol

ASS : M. Jean-Luc PIDOUX, président, Forel-sur-Lucens

ARPP : Mme Anne-Lise THÜRLER, Porsel

DECISION : Les personnes proposées ci-dessus sont acceptés à l'unanimité avec acclamations au sein du comité.

- **de la commission de gestion**

M. LE PRESIDENT indique que M. Eric JACQUOD (VS) arrive au terme de son mandat et le remercie. Selon le tournus habituel, il appartient au canton du Jura de désigner un suppléant.

Mme CORINNE GERBER, de Porrentruy est présentée.

DECISION : MME GERBER est élue à l'unanimité comme membre suppléant à la commission de gestion.

La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2010 :

Membres : Josiane MATHEZ, NE
Laurent SCHWAB, JB
Christophe GOUMAZ, FR

Suppléants: Marc FAVRE, GE
CORINNE GERBER, JU

8. Divers et imprévus

M. KOHLI remercie l'assemblée pour l'invitation traditionnellement faite à l'OFAG. Il a suivi avec intérêt les débats. La Suisse va se construire dans le futur à travers le rôle de l'Etat. L'économie a besoin d'un renforcement du monde agricole dans un contexte de plus en plus tendu et complexe où les inconnues devancent les certitudes. Au niveau de l'agenda politique, M. KOHLI rappelle qu'une nouvelle politique agricole est en cours d'élaboration, qui s'inscrira dans la période 2014-2017. Il aborde le programme de consolidation des finances fédérales qui suscite de nombreuses réactions dans le monde agricole. La responsabilité des autorités est de voir plus loin. Il cite encore l'évolution du système des paiements directs. Il s'agit aussi d'un élément stratégique du monde paysan. Pour terminer il aborde les grands dossiers internationaux (négociations OMC, ouverture progressive des marchés). Le rôle de l'OFAG est de trouver des mesures d'accompagnement.

M. EGGER transmet les salutations de l'USP dont l'objectif est de poursuivre la collaboration avec AGORA et les chambres d'agriculture. Au niveau de la stratégie de qualité, l'USP soutient un Swissness avec 80% de matières premières provenant de Suisse. S'agissant de la souveraineté alimentaire, il souligne la victoire au niveau du Conseil des Etats qui en a accepté le principe. Il faut maintenant collaborer avec l'OFAG afin de la clarifier, développer de nouveaux instruments pour gérer des marchés dans des structures de plus en plus ouvertes. En ce qui concerne la

problématique du marché laitier, l'USP est très préoccupée et s'interroge dans quelle mesure elle doit encore s'impliquer. Pour terminer, l'agriculture est le 3^{ème} secteur concerné et contribuerait pour 13% au programme d'économies fédérales. Il est clair que les mesures proposées sont incohérentes. Il ressent du mépris pour le secteur agricole de la part de l'OFAG. Il conviendra de se battre et un argumentaire sera préparé dans ce sens et envoyé aux organisations membres. Un lobbying très serré sera fait avec les Parlementaires. Il termine en remerciant particulièrement M. PERDRIZAT pour son engagement en faveur de la formation professionnelle.

M. LE PRESIDENT remercie les intervenants, la direction, les collaborateurs et le comité d'AGORA, ainsi que les directeurs des Chambres d'agriculture de la Suisse romande pour leur travail.

Avant de clore la séance, quelques mots de remerciements sont adressés aux membres sortants du comité et une attention leur est remise.

Il en va de même pour les membres du personnel AGORA qui fêtent leurs 10 ans d'activité au sein de l'association (WALTER WILLENER, directeur, MARYSE BOURQUENOUD, comptable et CATHERINE CORBOUD, secrétaire).

Pour terminer, M. WILLENER adresse un message particulier à M. JEAN-PIERRE PERDRIZAT afin de le remercier pour tout le travail accompli au sein d'AGORA, qu'il quittera à mi-mai. Il souligne sa rigueur dans le travail et sa solide expérience professionnelle. Il lui souhaite plein de bonheur dans l'accomplissement de ses nouvelles activités au sein d'un poste à hautes responsabilités.

M. WILLENER présente le remplaçant de M. PERDRIZAT. Il s'agit de M. LOÏC BARDET, ingénieur agronome EPFZ. Il lui souhaite la bienvenue au sein de l'association et beaucoup de plaisir à relever les nouveaux défis qui l'attendent.

M. PERDRIZAT adresse quelques mots de remerciements et fait part de tout le plaisir qu'il a eu au sein d'AGORA. Il insiste sur le fait qu'il n'oubliera pas l'agriculture, puisqu'elle fera partie des 260 professions qu'il aura à gérer au sein de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRESIDENT clôt la séance à 12h35.

La rédactrice du procès-verbal:
30.04.2010

C. Corboud

3. Rapport d'activité en bref

3.1 Organes d'AGORA

Le bureau s'est réuni 2 fois. En janvier, il a traité les affaires administratives et en juillet, il s'est penché sur la réorganisation du secrétariat, suite aux nombreux changements de personnel durant l'année.

Le comité s'est réuni 3 fois. En mars, il a examiné les affaires statutaires dans la perspective de l'assemblée des délégués 2010. En août, il a fait le point sur l'accord de libre-échange et s'est opposé au programme d'économies de la Confédération. En décembre, il a donné le feu vert pour une étude sur l'agriculture romande et pris connaissance des grandes lignes de la politique agricole 2014-2017 et de la stratégie 2025 élaborée par l'OFAG. La formation professionnelle agricole a été à l'ordre du jour des trois séances, avec des discussions sur la présidence et les activités d'AgriAliForm, la représentation romande au comité, la formation supérieure et la formation pour l'obtention des paiements directs.

L'assemblée des délégués 2010 a eu lieu le 16 avril à Aubonne.

La Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture de Suisse Romande s'est réunie 8 fois. Elle a préparé de nombreuses consultations. Les difficultés des marchés laitiers ont suscité de nombreuses discussions. La stratégie "Qualité" de l'OFAG, le système AControl, la communication de base de l'USP, le projet Swissness ont été à l'ordre du jour. Plateforme d'échange, la Conférence permet régulièrement de connaître les préoccupations actuelles chez AGORA, dans les Chambres d'agriculture romandes et dans les organisations invitées. En fin d'année, le projet de PA 2014-2017 a été discuté. La Conférence a invité Uniterre et IP-Suisse pour des discussions bilatérales sur la défense professionnelle et les évolutions attendues pour le label dans les céréales et la viande.

3.2 Dossiers politiques et économiques

AGORA a répondu à 18 consultations fédérales. Parmi les plus importantes, il faut citer les enveloppes financières pour PA 2012-2013 acceptées, plusieurs réductions de droit de douane rejetées en règle générale, des modifications des ordonnances sur la protection des animaux, des effectifs maximaux, de l'élimination des sous-produits animaux acceptées avec de nombreux amendements.

En termes de rendements et de résultats économiques, l'année agricole a été difficile. La production végétale a connu une bonne année. Par contre, en production animale, les marchés du lait et des porcs ont enregistré des prix à la baisse, liés principalement à des excédents de production. Le marché de la viande bovine et de la volaille s'est bien tenu.

Le rapport 2010 de l'OFAG fait état d'une diminution de 260 exploitations à fin 2009. Le revenu du travail a légèrement progressé en plaine et dans les régions de collines. Il a diminué en montagne. Une enquête sur la santé physique et psychique du monde agricole entre 1997 et 2007 a montré des évolutions contradictoires, avec des améliorations ou des aggravations selon les critères retenus. L'OFAG, cependant, conclut à une amélioration par rapport aux autres secteurs économiques. Cette affirmation est contestée à juste titre par les organisations agricoles, en particulier l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales.

Le rapport de situation 2010 de l'USP a traité la question de l'alimentation dans le monde et en Suisse. Une attention toute particulière est à donner à l'agriculture pour que celle-ci puisse continuer, à l'avenir, de couvrir les besoins alimentaires qui vont croissant. En Suisse, la préservation des bonnes terres cultivables doit être une priorité. La fonction productive de l'agriculture doit être encouragée. Dans un contexte économique et géopolitique instable sur le plan mondial, la production indigène est source de qualité et de sécurité alimentaire. Enfin, le rapport définit et développe les principes de la souveraineté alimentaire adaptée aux conditions suisses.

Publié en 2009, le rapport sur l'évolution des paiements directs a alimenté les discussions en 2010, notamment dans la perspective de la Politique agricole 2014-2017. AGORA a suivi les travaux de l'USP sur ce dossier et maintient une position très critique sur le système proposé, notamment sur la contribution à l'adaptation. A fin novembre 2010, l'OFAG a donné des précisions sur les changements à venir. Les craintes d'AGORA sur une réduction importante des paiements directs à moyen terme ont été confirmées. En outre, le renforcement des contributions écologiques va à l'encontre d'une agriculture productive.

L'agriculture a enregistré plusieurs succès politiques au Parlement, grâce au travail incessant de l'USP appuyée par AGORA en Suisse romande. Les deux Chambres ont approuvé l'initiative parlementaire de Jacques Bourgeois sur la souveraineté alimentaire. Le Conseil national a accepté des motions demandant de renoncer à un ALEA (Joder) et de réguler le marché laitier (Aebi). Le Parlement a rejeté le programme d'économies proposé par le Conseil fédéral, en particulier en ce qui concerne l'agriculture. Il a aussi rétabli au niveau initial le soutien pour le lait transformé en fromage diminué par le Conseil fédéral, et augmenté le crédit-cadre pour la PA 2012-2013.

Au 1^{er} novembre 2010, Doris Leuthard a remis le Département fédéral de l'économie, qui comprend l'agriculture à Johann Schneider-Amman. Ce changement a été accueilli avec scepticisme par AGORA. A cette date, Manfred Bötsch a annoncé sa démission de directeur de l'OFAG pour fin juin 2011.

AGORA s'est impliquée dans le marché laitier en réunissant les principaux acteurs romands (fédérations laitières). L'Interprofession Lait (IP-Lait) a été interpellée plusieurs fois pour mettre en place des mesures de régulation des marchés. Peine perdue tout au long de l'année 2010, les décisions de l'IP-Lait n'ont pas jamais pu être concrétisées. C'est un constat désabusé qui doit être fait pour ce secteur au vu de la division et de l'incapacité des producteurs à vouloir limiter la production et diminuer les importants stocks de beurre. Cette situation permet aux transformateurs de lait industriel d'imposer leur point de vue, soit acheter un maximum de lait au prix le plus bas possible. Une entrevue entre AGORA et l'un des grands transformateurs a malheureusement confirmé cette situation.

Sur le plan international, les négociations à l'OMC n'ont pas évolué en 2010. Le cycle de Doha est au point mort. Les négociations de la Suisse avec l'Union européenne pour un accord de libre-échange agroalimentaire (ALEA) se sont poursuivies, sans résultat concret à fin 2010. Le calendrier initial a pris au moins deux ans de retard et l'Union européenne ne montre guère d'empressement à finaliser cet accord, donnant la préférence à des négociations pour un accord-cadre avec la Suisse.

Au 1^{er} juillet 2010, la législation dite du "Cassis de Dijon" est entrée en vigueur. Rapidement, l'Office fédéral de la santé publique a donné des autorisations d'importation pour des produits correspondant aux normes européennes, mais pas de la Suisse. Du jambon autrichien contenant davantage d'eau, du fromage allemand contenant de l'amidon, des jus de fruits français contenant moins de fruits ont ainsi reçu le feu vert pour l'importation. Le fait que ces produits ne correspondent pas aux normes suisses a conduit plusieurs organisations, dont l'USP, à déposer des recours contre les décisions de l'OFSP. La baisse de la qualité et la tromperie du consommateur ont été invoquées. Tout aussi grave est le fait que quelques produits sont aujourd'hui fabriqués en Suisse, pour le marché indigène avec normes européennes. C'est donc un bilan très négatif qui doit être fait pour l'agriculture suisse avec le "Cassis de Dijon".

3.3 Informations, relations publiques

La collaboration avec AGRI et AGIR s'est déroulée dans le cadre habituel. AGORA coordonne un groupe de travail visant à augmenter les synergies en matière d'informations internes et externes entre le journal professionnel de l'agriculture et l'agence d'information agricole.

La nouvelle structure de l'AMTRA, avec l'édition et la publication de la seule Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture a donnée entière satisfaction en 2010, avec des économies substantielles à la clé.

La présence de l'agriculture romande au Comptoir suisse, par les Magiciens de la Terre, a été un succès. L'épicerie gourmande et le motif central sont des attractions très appréciées du public. Le comité a mené d'intenses discussions avec la nouvelle direction du Comptoir, dans la perspective de redynamiser cette foire et de renforcer la présence de l'agriculture, très appréciée du public.

La campagne de promotion de l'agriculture suisse s'est à nouveau déclinée sur un certain nombre de projets placés sous l'appellation générique "Proche de vous, les paysans suisses". AGORA assume la coordination du "Brunch à la ferme" en Suisse romande. Sur le plan national, le deuxième concours national de photos a connu un énorme succès. La campagne d'affichage avec les personnalités connues s'est poursuivie. Le groupe de travail Communication de l'USP a procédé à un appel d'offres pour lancer, dès 2011, une nouvelle campagne. Le choix s'est porté sur une agence proposant des spots TV originaux, appuyés par des annonces presse.

3.4 Conventions

Les relations avec l'USP ont été intenses, avec l'organisation du traditionnel séminaire, en octobre, à Bulle. AGORA participe par ailleurs à plusieurs groupes de travail mis en place par l'USP sur le projet "Swissness", sur la révision en cours de la loi sur l'aménagement du territoire, sur l'évolution future des paiements directs, sur les mesures d'accompagnement en cas d'éventuel ALEA et sur les aspects sociaux de l'agriculture.

AGORA a rencontré par deux fois les responsables d'Uniterre. Les discussions ont confirmé des approches assez différentes de la défense professionnelle. Une demande d'Uniterre en fin d'année appelant à des changements dans le financement de cette défense a suscité l'incompréhension d'AGORA et des Chambres d'agriculture romandes.

Pour la solution de branche AgriTop, AGORA a organisé en 2010 quatre cours de base, avec 51 participants et 26 cours AgriTop+, avec 365 participants.

3.5 Autres activités

La direction d'Agridea a conduit le processus de la nomination du nouveau directeur d'Agridea, intervenue en janvier 2010 en la personne d'Ulrich Ryser. Elle a aussi géré la procédure ouverte contre Agridea par la directrice d'Agridea Lausanne, suite à sa non-nomination. A fin octobre, une solution transactionnelle a permis de régler ce dossier difficile. Suite à la nomination du nouveau directeur, le processus de réorganisation interne s'est poursuivi de manière très satisfaisante. Au niveau du dicastère "Stratégie", les travaux ont porté sur la stratégie Agridea 2012-2016 et sur les conséquences du programme d'économies de la Confédération qui voulait réduire le montant du mandat de prestations de 33% dès 2012. Cette proposition a finalement été abandonnée. Par contre, il apparaît que la mise au concours de ce mandat de prestations sera inéluctable dès 2014, avec des risques pour Agridea. Sur ce point, plusieurs discussions ont eu lieu avec l'OFAG. Enfin, AGORA a organisé avec Agridea le cours de mise à niveau pour la fiscalité et les assurances qui a réuni 22 participants.

La conférence des Chefs de services de l'agriculture des cantons romands et du Tessin a permis à AGORA de cultiver les excellentes relations entre la défense professionnelle et les administrations cantonales.

Agro Marketing Suisse, dont AGORA assure la vice-présidence a poursuivi ses activités de promotion de l'agriculture, notamment au travers de la marque de provenance "Suisse Garantie" qui gagne, année après année, en notoriété. La stratégie Qualité de l'OFAG, concrétisée par un projet de Charte a aussi occupé le comité qui estime que "Suisse Garantie" doit être un élément central de cette stratégie.

3.6 Mandats et secrétariats

Les activités de la **PIOCH** ont porté sur l'adaptation des règles techniques 2010-2011. Les réflexions ont en outre porté sur la mise en place d'un programme de protection du sol pour limiter les problèmes d'érosion. La banque centrale des contrôles mise en place par l'OFAG (AControl) a aussi été une source de préoccupation. La PIOCH a intensifié sa collaboration avec IP-Suisse, pour le développement des cultures de colza en Suisse romande.

Depuis une année, la Romandie a intégré avec droit de vote le comité de l'association **IP-SUISSE**. Ainsi, grâce aux 5 sièges romands, notre association participe activement au sein du label IP-SUISSE. À ce jour, nous pouvons constater que cette collaboration est positive au niveau national. Une juste valeur ajoutée liée à l'environnement et à la qualité représente un réel atout. Malgré le contexte actuel (baisse des taxes douanières sur la farine) et suite à d'intenses négociations commerciales, le label a décroché des parts de marché supplémentaires. Depuis plus de deux ans, les exigences IP-SUISSE ont été complétées par le système à points biodiversité. À ce jour, la moyenne des exploitations est d'env. 14.5 pts; l'objectif est fixé à 17 pts dès 2013. 2010 a vu arriver les premiers contrôles biodiversité sur les exploitations IP-SUISSE. En parallèle, des conseillers régionaux ont été formés, de sorte que les producteurs IP-SUISSE disposent d'une large offre de conseils dans toute la Romandie.

L'ASSAF-Suisse, organisation fédérant les opposants à un ALEA, initiée par AGORA en 2009, a connu un développement réjouissant au niveau de ses membres. A fin 2010, elle comptait 20 organisations cantonales, 5 organisations régionales, 18 organisations nationales, 6 entreprises, 10 membres individuels et un canton (Vaud). Le secrétariat a été confié à Monsieur Loïc Bardet, puis à Monsieur David Rüetschi, dès septembre 2010. Chaque mois, l'ASSAF a diffusé un communiqué de presse sur un thème d'actualité. Elle rencontré plusieurs partenaires pour ou contre l'ALEA. Une délégation du comité s'est rendue à Bruxelles pour y rencontrer les responsables des négociations au niveau de l'EU. A cette occasion, ils ont pu voir que les discussions avançaient difficilement, l'EU souhaitant par exemple conserver les obstacles non tarifaires au commerce. L'ASSAF a entamé son travail politique par un courrier aux Parlementaires, une conférence de presse et le soutien à diverses interventions politiques. Elle a régulièrement mis à jour son argumentaire et participé à plusieurs assemblées et séminaires sur le plan national ou elle a pu présenter ses positions.

Au niveau du secrétariat de la **FPVS**, les activités ont porté sur la coordination de l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude et sur l'enquête trimestrielle du marché des plants de vigne. Des réflexions ont été menées avec l'OFAG et Agroscope pour optimiser la certification. Un conservatoire pour les clones privés a été mis en place à Agroscope ACW.

Vitiplant a concentré ses activités sur la formation des contrôleurs chargés du contrôle du passeport phytosanitaire et sur la certification. L'organisation a collaboré avec l'OFAG pour l'introduction de la zone protégée contre la flavescence dorée au nord des Alpes.

La **CiT** a procédé à la refonte complète des lignes directrices. Les tâches de la CiT par rapport au projet "Pays romand – Pays gourmand" ont été précisées, avec l'obtention d'un statut d'invité au comité. Par ailleurs, la CiT participe depuis 2010 à la plate-forme nationale des produits régionaux.

Le **Déclic**, antenne téléphonique d'écoute pour les familles paysannes confrontées à des difficultés n'a enregistré que 12 appels en 2010. Cette situation a incité le comité à entamer des réflexions de fond sur le rôle de cette structure et à envisager de nouvelles orientations de ses activités.

Tourisme-rural.ch a poursuivi ses activités de promotion, notamment par l'amélioration de son site Internet. La plate-forme nationale regroupant les trois principales organisations de prestataires, dont tourisme-rural.ch a vu le jour en 2010. D'emblée, l'accent a été mis sur la collaboration et sur le développement d'activités de promotion commune.

3.7 Formation professionnelle

Au niveau de la Commission de la formation professionnelle supérieure agricole d'AGORA, 48 candidats au brevet et 14 candidats à la maîtrise ont réussi les examens finaux.

Pour les branches spéciales, la Commission ad hoc a délivré trois brevets d'arboriculteur et deux brevets de caviste, ainsi que deux maîtrises d'arboriculteur et deux maîtrises de caviste.

Pour la formation supérieure de la paysanne, la Commission ad hoc a délivré sept brevets de paysanne.

Au niveau d'AgriAliForm, le directeur d'AGORA a repris la présidence, laissée vacante par le départ d'AGORA de Jean-Pierre Perdrizat. C'est une charge importante et la préoccupation première du nouveau président a été de recadrer les activités de l'organisation du monde du travail, notamment par rapport aux tâches et au rôle des cantons et de la Confédération. De nombreux groupes de travail se sont penchés sur le fonds national de la formation professionnelle, sur la formation initiale, sur les cours inter-entreprise, sur la procédure de qualification, sur la formation en entreprise à l'étranger, sur l'enseignement de la culture générale, sur la formation professionnelle supérieure, sur le développement de la qualité et sur le marketing et la communication. Des cours de formation pour les procédures de qualification (examens) ont été organisés. Un accent a été mis sur la transparence des activités et du financement d'AgriAliForm dès 2012.

AGORA a rempli les mandats donnés par la Fédération suisse des vignerons (FSV) et par l'Association suisse du commerce de vins (ASCV). Outre la conduite des secrétariats des Commissions de formation professionnelle respectives, AGORA a coordonné les cours interentreprises pour les formations de base de viticulteur et de caviste en Suisse romande.

Les activités des Commissions d'AGORA, soit la Commission de formation professionnelle agricole, la Conférence des directeurs des métiers de la terre et de la nature, et la Commission romande de pédagogie ont porté sur la gestion des dossiers d'actualité, notamment en coordination avec celles menées sur le plan national par AgriAliForm.

3.8 Programme d'activités 2011

Pour 2011, il est prévu entre autres :

- de renforcer la dotation en personnel du secrétariat d'AGORA
- d'examiner en détail la consultation sur PA 2014-2017
- de démarrer l'étude sur l'agriculture romande
- de revoir la convention de collaboration entre AGORA et les Chambres d'agriculture romandes
- de postuler pour le mandat "Pays Romand – Pays Gourmand"
- de promouvoir l'agriculture par des activités à l'attention du grand public
- de répondre à la consultation d'AgriAliForm sur la formation supérieure du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions
- de dimensionner les activités d'AgriAliForm et présenter un budget 2012 à la baisse et plus transparent

4. Bilan au 31.12.2010 et comptes 2010

4.1 Bilan

<u>ACTIF</u>	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2010</u>
Caisse	668.70	142.75
CCP cpte 10-2140-1	22'854.27	5'605.33
BCV C/C 311.04.90	35'993.65	109'681.45
LIQUIDITES	59'516.62	115'429.53
Débiteurs	226'712.50	110'242.24
Débiteurs cours agriTOP	0.00	53.80
Débiteurs cotisation agriTOP	8'600.00	0.00
Débiteurs format.prof.	19'470.00	0.00
Débiteurs contr.& mandats	180'642.20	103'122.90
Débiteurs cotisations ASSAF	47'705.60	0.00
Prov.p.perte s/déb.(ducroire)	-5'048.50	-5'048.50
Impôt anticipé à récupérer	282.84	358.19
CREANCES	478'364.64	208'728.63
Stock BD "Champs libres"	6'588.14	1.00
Charges constatées ou payées d'avance	22'567.31	0.00
Produits à recevoir	7'160.50	13'274.70
ACTIFS DE REGULATIONS	29'727.81	13'274.70
Titres	2'500.00	2'500.00
Prêt Maison Paysan	267'866.65	277'242.00
Participation AGRI	20'000.00	20'000.00
IMMOBILISATIONS FIN.LT	290'366.65	299'742.00
Mobilier et installations	1'908.26	1.00
Machines bureau et inform.	5'535.25	8'427.70
MEUBLES	7'443.51	8'428.70
TOTAL ACTIF	872'007.37	645'604.56

<u>PASSIF</u>	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2010</u>
Créanciers	294'061.05	212'410.30
Compte d'attente	2'722.60	2'355.40
Cpte d'attente formation prof.	19'800.00	0.00
Compte courant ASSAF	16'897.70	0.00
DETTES RES.ACH./PREST.C. T.	333'481.35	214'765.70
AFC TVA	12'519.09	10'653.04
DETTES ENV.INSTIT.PUBLIQUES	12'519.09	10'653.04
Charges à payer	118'472.57	37'762.71
Produits reçus d'avance	35'980.00	0.00
Prod.enc.d'av.cours agriTOP	70'601.86	54'767.01
Provision p.impôts	2'097.75	1'889.05
PASSIFS DE REGULATIONS/PROV.CT	227'152.18	94'418.77
Formation professionnelle	85'418.24	89'290.24
Fonds égal.résultats	55'521.25	55'521.25
Prov. Internet et ordinateurs	18'200.00	18'200.00
Prov.campagnes futures	20'000.00	20'000.00
Prov. promotion agriculture romande	10'000.00	25'000.00
PROVISIONS LT	189'139.49	208'011.49
Bénéfice/Perte exercice	8'166.92	8'040.30
Bénéfices reportés	101'548.34	109'715.26
TOTAL PASSIF	872'007.37	645'604.56

4.2 Compte de résultat

CHARGES	BUDGET 2010	COMPTES 2010	BUDGET 2011
Contribution AgriAliForm (fonds)	130'000.00	126'128.00	130'000.00
Frais de maîtrises et brevets	60'000.00	50'612.13	55'000.00
Dotation prov.promotion agric.romande		15'000.00	
Dotation prov.fonds form.prof.		3'872.00	
CHARGES POUR PRESTATIONS DE SERVICES	190'000.00	195'612.13	185'000.00
Salaires bruts	655'000.00	642'442.75	600'000.00
Indemnités APG acc.et maladies	0.00	-3'143.35	
Charges sociales	120'000.00	119'773.90	110'000.00
Vacations du personnel AGORA	20'000.00	21'234.25	20'000.00
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	795'000.00	780'307.55	730'000.00
Frais comité, assemblée générale	16'000.00	15'181.24	18'000.00
Frais représentation et commissions, form.cont.	5'000.00	6'303.93	7'000.00
Charges locatives, électricité, assurances	44'000.00	46'131.95	45'000.00
Fournitures bureau et informatique	25'000.00	20'911.90	25'000.00
Télécommunications	4'000.00	4'276.60	4'000.00
Affranchissements	10'000.00	8'256.65	10'000.00
Cotisations	10'000.00	18'598.00	10'000.00
Fiduciaire	1'000.00	873.40	1'000.00
Frais généraux, photocopies, journaux, dons	12'000.00	13'821.95	14'000.00
Manifestations, relations publiques, publicité	3'000.00	10'020.45	5'000.00
CHARGES D'ADMIN.ET D'INFORMATIQUE	130'000.00	144'376.07	139'000.00
Amortissements machines de bureau & mobilier		10'334.96	
Impôts & Redip TVA	14'000.00	15'072.64	16'000.00
Dissolution actif		6'587.14	
Bénéfice/Perte de l'exercice	10'000.00	8'040.30	8'000.00
	1'139'000.00	1'160'330.79	1'078'000.00

PRODUITS	BUDGET 2010	COMPTES 2010	BUDGET 2011
Cotisations organisations cant.	84'000.00	83'636.65	84'000.00
Contribution OFFT	12'000.00	9'177.90	10'000.00
Mandat USP	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Contributions cant.form.prof.	107'000.00	107'340.00	107'000.00
Contributions cant. Brevets et Maîtrises	22'000.00	19'472.85	20'000.00
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	345'000.00	339'627.40	341'000.00
Mandat agriTOP	50'000.00	60'606.81	40'000.00
Inscrip.maîtrises et brevets	68'000.00	70'700.00	65'000.00
Secrétariat FPVS	7'000.00	7'770.00	6'000.00
Secrétariat PIOCH	13'000.00	10'876.40	12'000.00
Secrétariat ASSAF	40'000.00	65'588.15	10'000.00
Secrétariat IP-SUISSE	265'000.00	252'921.84	265'000.00
Secrétariat VITIPLANT	20'000.00	20'658.30	22'000.00
Secrétariats Les MT, CIT, SBR, Le Déclic	30'000.00	35'396.65	27'000.00
Recettes diverses	7'000.00	12'986.05	6'000.00
Mandat Chambres d'agriculture	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Mandats "Formation" ***	135'000.00	123'821.85	125'000.00
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	655'000.00	681'326.05	598'000.00
Contribution AgriAliForm (fonds)	130'000.00	130'000.00	130'000.00
Produits financiers	9'000.00	9'377.34	9'000.00
AUTRES PRODUITS	139'000.00	139'377.34	139'000.00
	1'139'000.00	1'160'330.79	1'078'000.00

***AgriAliForm 56'920, CREPP 8'000, FSV 27'000, PD 2'800, Agridea 12'014, ASCV 16'300 StProm787

5. Rapports du président et du directeur à l'assemblée

5.1 Rapport du président

« Gouverner c'est prévoir » dirait le proverbe.

Prévoir l'avenir a souvent été l'obsession des grands dirigeants de ce monde.

Mais la prévisibilité des évènements relève le plus souvent du fantasme.

Les enjeux portés sur l'eau douce et l'alimentation sont énormes pour les vingt prochaines années. Et le calme apparent pourrait tourner à mesure que la population mondiale grandit et à mesure que l'on diminue la surface agricole disponible.

Mais ces prévisions alarmistes peuvent n'intéresser que les grands stratèges économiques et éventuellement certains spéculateurs mais plus les politiciens actuels soumis à un régime d'échéances électorales occultant le plus souvent une vision à long terme. Comment pourrait-on avoir une acuité prévisionnelle sur le long terme, alors que l'on n'arrive pas à prévoir ce qui va se passer à courte échéance ?

En effet, qui a su prévoir l'émergence d'Internet, la crise financière, le printemps démocratique en Afrique du Nord ? Personne !

Le désastre qui aujourd'hui touche le Japon était par contre prévisible, mais je vous l'accorde avec une **très infime** probabilité. Et parfois ce qui a une infime probabilité de se produire finit par se produire. C'est la loi de Murphy qui est tristement applicable au Japon et qui devrait nous faire réfléchir sur les risques que nous pouvons faire courir à nos populations si de mauvaises politiques sont mises en place.

Les effets pervers du Cassis de Dijon tels que nous les mesurons actuellement étaient **moyennement** prévisibles et nos associations de défense professionnelle n'ont pas su prendre la mesure de la difficulté de mettre en présence des produits à dénomination identiques mais dont les qualités intrinsèques sont radicalement différentes. Le cidre du Danemark qui n'en a que le nom pourrait être commercialisé alors qu'il peut contenir jusqu'à 85% d'eau. Les recours au TF sont légitimes et bien qu'il s'agisse de dispositions *a posteriori*, elles n'en demeurent pas moins absolument nécessaires.

La crise du lait d'industrie que l'on observe en Suisse depuis plusieurs années était, elle, **complètement** prévisible. La dérégulation du marché allait entraîner des velléités à produire plus, cela engendrant de manière directe une baisse des prix d'achat aux producteurs.

Après plusieurs tentatives infructueuses, l'IP Lait semble enfin prendre des mesures salutaires. Le dégagement d'une partie du stock de beurre actuel doit être salué mais ne constituera qu'une étape qui, si d'autres mesures ne devaient pas être prises rapidement, ne résoudra pas la crise.

Le prélèvement de contributions en vue d'assainir le marché est une mesure touchant de prime abord les producteurs, mais si ces derniers allègent suffisamment le marché, alors les prix pourraient redevenir rémunérateurs.

Au final, il faut garder à l'esprit que la force obligatoire générale pourrait constituer la seule voie envisageable si les acteurs ne jouaient pas le jeu.

Pour terminer, je vous parlerai des enjeux que nous devons prévoir et anticiper afin de conserver une longueur d'avance.

J'ai cité tout à l'heure les effets pervers du Cassis de Dijon, il ne faut pas croire que seuls les producteurs sont grugés dans cette affaire. Les consommateurs qui au travers de leurs associations annonçaient qu'elles saluaient la diminution des entraves techniques si cela ne se faisait pas au détriment de la qualité, devront eux aussi devenir des acteurs sur le choix de consommation. En ce sens, l'enjeu SWISSNESS est énorme pour l'agriculture suisse. Un label garantissant 80% de denrées d'origine suisse pour un produit fini offrira aux consommateurs la tranquillité d'achat d'un produit de qualité. Nous devons nous battre pour que ces dispositions soient mises en application.

Je ne vous parlerai pas de la consultation de la politique agricole 2014-2017, puisque cet objet sera traité par le directeur d'AGORA, Walter Willener, mais je conclurai en vous disant qu'il est hautement prévisible que les conditions d'octroi des paiements directs deviennent plus restrictives. Nos associations professionnelles devront s'attacher à en minimiser les impacts négatifs pour la bonne marche des exploitations et la survie des familles paysannes.

François Haldemann, président AGORA

5.2 Rapport du directeur

Politique agricole 2014-2017

AGORA ne croit pas à la quadrature du cercle.

L'actualité nous permet de porter à votre connaissance les grandes lignes de la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17), mises récemment en consultation par le Conseil fédéral. Le projet proposé est axé sur quatre points stratégiques, soit :

- garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs
- utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable
- renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural
- encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire.

Les instruments de soutien au marché (production et promotion des ventes) sont pour l'essentiel conservés, avec un accent sur une stratégie qualité permettant de renforcer le positionnement des produits suisses sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Le principal changement pour la politique agricole future porte sur le développement des paiements directs. Selon le mandat donné par le Parlement, il s'agit d'établir un rapport clair entre les objectifs de la politique agricole tels que définis dans l'article 104 de la Constitution et les instruments pour leur réalisation.

Par exemple, à l'avenir l'objectif du maintien d'un approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires sera concrétisé au travers d'une contribution à la sécurité de l'approvisionnement, soit un montant à la surface.

Sur le même modèle :

- l'objectif du maintien d'un paysage rural ouvert est concrétisé par une contribution au paysage cultivé
- la promotion de la diversité des espèces par une contribution à la biodiversité
- la promotion des paysages cultivés diversifiés par une contribution à la qualité du paysage
- l'encouragement d'une utilisation efficace des ressources naturelles par une contribution à l'efficacité des ressources
- la promotion des modes de production particulièrement en accord avec la nature, l'environnement et les animaux par des contributions au système de production
- enfin, l'objectif d'une évolution socialement acceptable est concrétisé par une contribution à l'adaptation.

Voici, exprimé en termes simples, un système dont beaucoup, en particulier les responsables des paiements directs dans les cantons, s'accordent à dire qu'il sera plus compliqué que l'actuel à l'application.

L'analyse d'AGORA :

Comme toujours, il y a du bon, du moins bon et du franchement mauvais dans ce projet PA 14-17.

Nous portons une appréciation positive sur

- la légère augmentation du crédit-cadre 14-17, avec un montant de 13,67 milliards de francs, soit 3,4 mia par année
- l'adaptation des critères d'octroi et de limitation des paiements directs (p.ex. la suppression des limites de revenu et de fortune)
- la stratégie qualité
- la volonté de mieux protéger les surfaces d'assolement
- les adaptations dans le domaine des améliorations structurelles.
- le fait qu'un accord de libre-échange agroalimentaire n'est pas retenu

Notre appréciation est moins bonne sur

- les tergiversations du Conseil fédéral à vouloir inscrire le principe de la souveraineté alimentaire dans la loi sur l'agriculture, principe pourtant admis par le Parlement. La consultation doit déterminer si le principe et la forme de ce principe

sont à mettre dans la loi. AGORA demande l'inscription de ce principe sous une forme contraignante.

- le transfert de certaines bases légales dans des ordonnances, facilitant ainsi les possibilités de réduction de soutien au marché, notamment en ce qui concerne la protection à la frontière pour les céréales. Ici, de nouvelles baisses sont programmées. AGORA s'y opposera clairement.

Notre appréciation sur le nouveau système de paiements est franchement mauvaise, parce que

- il pénalise une agriculture productive et nourricière
- il affaiblit la production animale
- il donne une part trop importante à la contribution à l'adaptation, avec une diminution programmée qui ne pourra être compensée que par une orientation plus écologique (biodiversité, paysage) des exploitations, donc une diminution de la production
- il induit une augmentation de l'administration, des exigences et des contrôles.

AGORA rejette catégoriquement la contribution à l'adaptation. Les montants prévus à cet effet doivent être intégralement affectés à la contribution pour l'approvisionnement et aux contributions relatives au système de production. Les contributions écologiques sont à maintenir au niveau actuel.

Selon le Conseil fédéral, la nouvelle orientation de la politique doit

- augmenter la fonction productive de l'agriculture suisse (10 % de céréales fourragères en plus)
- encourager une écologisation plus forte
- améliorer le revenu agricole de 13 % en 2017 par rapport à 2008
- coûter moins cher à moyen terme, avec la diminution programmée de l'ordre de 900 mio de francs de l'enveloppe agricole dès 2018.

Bref, avec cette orientation, le Conseil fédéral réussit la quadrature du cercle. Or, les lois mathématiques et géométriques sont immuables et cette quadrature n'est simplement pas possible.

Pour AGORA, PA 14-17, c'est

- moins de production agricole. Preuve en est donnée par la diminution programmée de 100'000 UGB des effectifs d'animaux d'ici 2017
- davantage d'écologie, donc forcément moins de production
- pas d'amélioration du revenu à moins que 20'000 exploitations disparaissent
- le refus d'une baisse programmée des moyens publics pour l'agriculture.

Bien entendu, nous allons nous prononcer de manière très critique sur la consultation, ceci en concertation avec les Chambres d'agriculture, les cantons et l'USP qui partage très largement notre appréciation. Nous allons bien entendu faire des propositions d'amélioration. Nous savons cependant que le Conseil fédéral, respectivement l'OFAG

prennent généralement peu en compte les avis exprimés. Nous devons dès lors déjà miser et porter notre attention sur le Parlement qui sera appelé à statuer sur PA 14-17 au printemps 2012. Jusqu'ici heureusement, ce Parlement a corrigé de manière substantielle les projets agricoles du Conseil fédéral. Il faut que ce soit aussi le cas cette fois.

L'assemblée de ce jour est l'occasion, au début de la consultation, de donner un signe clair au Conseil fédéral que AGORA veut, en Suisse romande, une agriculture familiale, orientée sur une production de qualité et de proximité, respectueuse de l'environnement et des animaux et répondant au mandat constitutionnel. Nous voulons faire comprendre au Conseil fédéral et à l'OFAG que le contexte géopolitique, économique et alimentaire international instable doit à de nouvelles réflexions en matière d'orientation de la politique agricole. Il faut abandonner le dogme de la fuite en avant de la libéralisation et de l'ouverture des marchés et de la baisse des prix agricoles qui y est liée. La sécurité et la souveraineté alimentaire passe par des prix rémunérateurs, par le maintien d'un maximum d'exploitations agricoles et surtout par des conditions de travail et sociales plus agréables pour les familles paysannes.

Dans ce sens, je vous invite, Mesdames et Messieurs les délégués, à voter la position de principe d'AGORA sur PA 14-17.

Walter Willener, directeur AGORA

Lausanne, le 7 avril 2011